

COMITÉ DE VIGILANCE CITOYENNE DE LA RÉGION DE LIMOGES



Limoges, le 18 octobre 2019

LETTRE OUVERTE,

Le Comité de Vigilance Citoyenne de la Région de Limoges souhaite interpeller Alain ROUSSET dans le cadre de l'action menée, individuellement, par chaque cheminot concernant le maintien du haut niveau de sécurité ferroviaire que nous devons aux usagers.

Suite au grave accident de train qui a eu lieu en région Champagne-Ardenne le 16 octobre 2019, les droits de retrait exercés par le personnel roulant mettent en avant les dangers évidents d'une circulation sans contrôleur.

Sur le Limousin, les trains en Equipement Agent Seul (EAS) se développent (200 trains/mois) dû au manque de personnel. La dernière convention TER signée entre SNCF MOBILITE et la Région prévoit contractuellement d'optimiser la contribution régionale en favorisant cette pratique mais pas en Limousin.

Pour cela, nous demandons le respect de **l'article 14 de cette convention qui ne prévoit pas « d'adaptation de l'accompagnement » sur nos lignes ou tronçons. Ce qui veut dire que chaque train doit circuler avec du personnel d'accompagnement.**

Ainsi le Comité de Vigilance Citoyenne du Limousin demande à Alain ROUSSET de faire respecter cet article afin de démontrer que la sécurité et la sûreté des usagers n'a pas de prix.